



Montpellier, le 2 juin 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Elections législatives : les clefs de la parité en Occitanie

Palmarès des candidatures

Sur la base des données fournies par le ministère de l'Intérieur, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie a évalué la parité pour le premier tour des prochaines élections législatives dans les 49 circonscriptions de la Région Occitanie. Il a passé au crible la place accordée aux femmes par chacune des 18 formations politiques identifiées par le ministère de l'Intérieur, département par département.

Globalement, si la région Occitanie, en légère progression par rapport à 2017 (42,2 %) compte 43 % de candidates, elle se situe en dessous de la France entière (44,2 %).

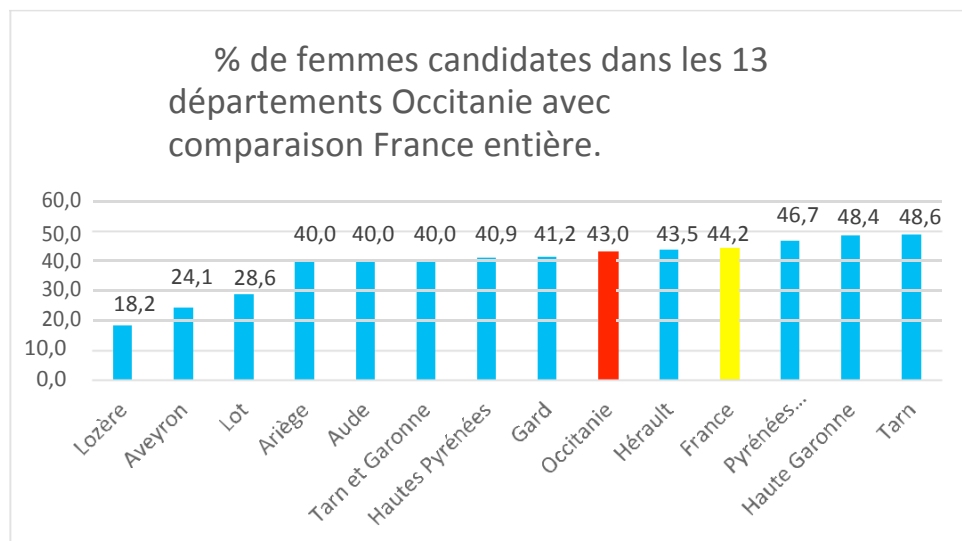
Le nombre de candidat.es aux élections des 12 et 19 juin est en forte baisse, une diminution liée notamment à l'alliance à gauche au sein de la Nupes. Toutes nuances confondues, l'Occitanie dénombre aujourd'hui moins de postulant.es qu'en 2017 représentant un recul de près de 12,5 %. Dans ce contexte particulier il semble que les femmes aient moins hésité à postuler, et/ ou que les partis et formations politiques aient été contraints à mieux les solliciter.

Pour **Geneviève Tapié**, présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, « *En France tout comme en Occitanie, le combat pour l'égalité représentation des femmes dans la sphère politique doit être examiné tant à la lumière du volontarisme des femmes qui n'hésitent plus à candidater, qu'à la lecture de la loi sur le financement de la vie politique. Elle prévoit que les partis politiques qui ne présentent pas autant de candidates que de candidats font l'objet d'une retenue financière sur la dotation qu'ils sont susceptibles de recevoir de l'Etat* ».

Force est en définitive de constater que le déficit de candidature entre 2017 et 2022 est moindre pour les femmes que pour les hommes.

Quant aux sortant.es qui se représentent (37 sur 49 circonscriptions), 21 sont des hommes et 16 des femmes dont 13 pour la majorité présidentielle.

Parité des candidatures femmes hommes dans les 13 départements Région Occitanie



Sources : ministère de l'Intérieur, mai 2022.

Départements : la Haute-Garonne et le Tarn en tête, avec plus de 4 points au-dessus de la moyenne nationale.

Au palmarès des départements, la Haute-Garonne et le Tarn sont en tête avec 48,4 et 48,6 % de candidates. Ils dépassent de plus de 5 points les moyennes régionale (43 %) et nationale (44,2 %). La Haute-Garonne, forte pourtant de 10 circonscriptions, cède de peu sa place de leader au Tarn (3 circonscriptions). Ce département progresse de 15 % par rapport à 2017. La présidente de l'Observatoire commente : « *Le département de Jaurès, fortement touché par une diminution du nombre de candidature, pourrait s'être résolu, cette fois-ci, à faire davantage appel aux femmes* ».

La parité la plus faible se situe en Lozère (1 circonscription unique), suivie par l'Aveyron pourtant doté comme le Tarn de 3 circonscriptions, mais qui présente moins d'un quart de femmes.

Partis : palme aux extrêmes et « cause nationale » bousculée

Au palmarès des partis, les Divers extrême gauche l'emportent (55 % de candidates en Occitanie) suivi par Les Régionalistes, le Rassemblement national (50 %) ainsi qu'Ensemble ! Majorité présidentielle (47,9 %). Certes, ce résultat est honorable. Mais il peine à se hisser sur le plan de la parité. Ce qui peut paraître décevant, en raison de l'engagement réitéré du Président de la République de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une « cause nationale ». Au coude à coude, se trouve la Droite souverainiste (47,2%).

La France Insoumise (FI), le Parti socialiste (SOC), et le Parti radical de gauche dépassent à peine la barre des 40 %. On peut regretter que le Parti communiste français s'exonère de toute candidature féminine, mais cela ne concerne que deux circonscriptions en Occitanie. Les Républicains s'intercalent, avec un tiers à peine de candidates.

Le décompte des élues à l'issue du premier tour permettra d'apprécier la qualité des investitures accordées aux femmes, avant d'autoriser à mesurer la parité effective au deuxième tour.

La législation relative au financement des partis ne porte que sur les candidat.es et non sur les élu.es. Dès lors que la loi est purement incitative et que la parité de candidature se décompte au niveau national, l'étude conduite par l'Observatoire régional de la parité permet néanmoins d'apprécier la parité à l'aune du volontarisme politique des uns et des autres en Occitanie : il est possible de mieux faire !

Contact : Geneviève Tapié emc.tapie.genevieve@orange.fr